



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35
Nombre de membres présents à la séance 32
Nombre de membres représentés 3
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 09 juin 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Saliha PONTVIANNE donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 24

RÉITÉRATION DE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SA D'HLM "L'HABITATION CONFORTABLE" DANS LE CADRE DE L'AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT DE PRÊT POUR LE FOYER DE VIE ET D'ACCUEIL MÉDICALISÉ AU 45 AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON

PREAMBULE - Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, 10ème Adjointe au maire déléguée "habitat et relation aux bailleurs"

Mes chers collègues,

La société d'HLM L'HABITATION CONFORTABLE a sollicité le réaménagement du contrat de prêt n°1363126 souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par courrier en date du 20 avril 2026, ce bailleur sollicite la commune de Joinville-Le-Pont pour qu'elle garantisse à 100% l'avenant de réaménagement n°186286.

260609_24

Le prêt initial avait été garanti par délibération le 14 décembre 1998 au bailleur PARIS HABITAT pour un montant équivalent à 2 539 468,14 €.

Par la délibération n°22 du 14 juin 2016, cette garantie d'emprunt fait l'objet d'un transfert par le bailleur PARIS HABITAT à sa filiale L'HABITATION CONFORTABLE avec un capital restant dû qui s'élevait à 1 677 294,18 €.

Le réaménagement prévoit un allongement de la durée d'emprunt de 4 ans, avec une période de 2,5 ans de différé d'amortissement complet pour un surcoût de 61 720,00 €.

Le réaménagement de l'emprunt dont le capital restant dû s'élève à 746 509,52 € permet ainsi à l'association France Handicap en charge de la gestion du foyer de vie et d'accueil médicalisé, situé dans la résidence Palissy, au 45 avenue du Président Wilson, de lisser ses engagements financiers et faire face aux difficultés financières rencontrées dans l'ensemble de ses activités.

La durée de l'emprunt dont la date de fin initiale était fixée au 1^{er} décembre 2032 est ainsi prolongée jusqu'au 1^{er} avril 2037.

Il est proposé au conseil municipal de réitérer sa garantie d'emprunt à la SA d'HLM L'HABITATION CONFORTABLE dans le cadre du contrat d'avenant de réaménagement n°186286.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none">• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2 ;• Code civil et notamment l'article 2305.
Principaux documents de référence	Contrat d'avenant de réaménagement n°186286 signé entre l'Habitation Confortable et la Caisse des Dépôts et Consignations.

A reçu un avis favorable en commission transition écologique, urbanisme et mobilité du 3 juin 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1^{er}: Réitère son accord de garantie d'emprunt à hauteur de 100% à la SA d'HLM « L'Habitation Confortable» dans le cadre de l'avenant de réaménagement de contrat n°186286 constitué d'une ligne de prêt pour un montant de 746 509,52 € qui vient modifier le contrat initial n°1363126.

La garantie de la commune est accordée à 100% à hauteur de la somme en principal de 746 509,52 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat.

Article 2 : Déclare que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime
OUANOUNOU



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 12 JUIN 2026

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 12 JUIN 2026

A Joinville-le-Pont le

